



HAL
open science

Master Droit privé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit privé. 2016, Université de Rennes 1. hceres-02041596

HAL Id: hceres-02041596

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041596v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Master Droit privé

- Université de Rennes 1

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit et sciences politiques

Établissement déposant : Université de Rennes 1

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La formation est organisée par l'UFR (Unité de formation et de recherche) Droit et Sciences Politiques de l'Université de Rennes 1. Les enseignements sont dispensés à l'UFR, uniquement en présentiel.

Le master *Droit privé* offre une formation de niveau bac +5 dispensée sur deux années. Les étudiants y accèdent avec une licence en droit, sans sélection. Seule l'entrée en deuxième année du master (M2) est soumise à sélection.

La formation est généraliste, de celles qui sont classiquement proposées au sein des facultés de droit pour la formation aux métiers « traditionnels » du droit. Elle met en place une spécialisation progressive en M2.

Les débouchés du master *Droit privé* sont aisément identifiables. La formation vise en effet à former des avocats, notaires, juristes d'entreprise, magistrats, greffiers, huissiers, officiers de police et de gendarmerie. La mention comporte également une spécialité recherche pour la formation d'étudiants qui se destinent à une carrière universitaire.

Le master *Droit privé* propose, en adéquation avec ces débouchés, trois parcours en première année (M1) :

- un parcours *Droit privé général* ;
- un parcours *Carrières judiciaires et sciences pénales* ;
- un parcours *Droit notarial*.

Chacun de ces parcours se prolongent en spécialités au niveau du M2. Certaines de ces spécialités se décomposent à leur tour en plusieurs parcours :

- la spécialité *Droit privé général* (à finalité recherche) comprend un parcours *Droit privé fondamental*, un parcours *Droit pénal* et un parcours *Droit des affaires* ;
- la spécialité *Carrières judiciaires et sciences pénales* (à finalité professionnelle) comprend un parcours *Magistrature et procédures* (préparant au concours de l'Ecole nationale de la magistrature- ENM), un parcours *Centres de formation professionnelle* (qui prépare à l'examen d'entrée au Centre régional de formation professionnelle des avocats-CRFPA) et un parcours *Contentieux judiciaires* (formation approfondie en droit processuel privé).
- la spécialité *Droit notarial* (à finalité professionnelle).

Synthèse de l'évaluation

Le master *Droit privé* est une formation classique dans ses objectifs (il s'agit de former les étudiants aux principaux métiers du droit), et de grande qualité. Il propose un cursus adapté aux objectifs, garantissant une très bonne insertion professionnelle (notamment pour la spécialité *Droit notarial*) et couronné de résultats très positifs aux examens et concours auxquels elle prépare (notamment au concours de l'Ecole nationale de la magistrature).

L'équipe pédagogique est large, diversifiée et très impliquée. La formation est très professionnalisante, particulièrement la spécialité *Droit notarial* et la spécialité *Carrières judiciaires et sciences pénales*, dont le parcours *Magistrature et procédures* affiche un taux de réussite à l'ENM assez remarquable.

La professionnalisation découle également de l'adossement de la formation à un réseau actif et impliqué de professionnels, qui s'investissent dans son pilotage, participent aux enseignements et au suivi des étudiants.

Il faut également mettre au crédit de la formation, la politique active de promotion et de centralisation des stages (conseillés ou obligatoires), de même que le recours à de nombreux outils de mise en situation préprofessionnelle.

L'adossement à des équipes de recherche renommées et très actives est également un atout : il génère et renforce les liens des étudiants avec les enseignants-chercheurs et les doctorants et permet une initiation à la recherche, laquelle se concrétise par quelques inscriptions en thèse de doctorat.

La mention se déclinant en plusieurs parcours au niveau M1, puis spécialités et à nouveau parcours au niveau du M2, on peut néanmoins regretter la multiplicité de ses parcours et spécialités et, partant, la complexité voire le relatif défaut de lisibilité de son architecture d'ensemble.

De même, la dimension internationale de la formation pourrait être renforcée, notamment l'enseignement des langues, encore insuffisamment développé.

Ce constat peut également être fait au sujet de la place du numérique, outil qui pourrait être davantage sollicité à l'avenir, tant pour l'enseignement que pour l'évaluation des étudiants.

On note que le suivi des diplômés et l'acquisition des compétences ne paraissent pas reposer sur des modalités propres et spécifiques. L'un et l'autre mériteraient d'être véritablement instaurés.

L'autoévaluation est pareillement à renforcer. Si elle est mise en œuvre en M2, elle est très lacunaire en M1.

Enfin, on ne peut manquer de souligner la taille véritablement exorbitante du dossier de présentation du master *Droit privé*.

Points forts :

- Formation attractive et performante.
- Equipe pédagogique diversifiée et investie.
- Formation très professionnalisante, notamment grâce à la mise en œuvre d'une politique volontariste en matière de stages et l'utilisation d'outils de mise en situation préprofessionnelle.
- Formation adossée à un réseau professionnel étendu et impliqué.
- Formation adossée à des équipes de recherche reconnues.

Points faibles :

- Complexité de l'architecture d'ensemble de la formation.
- Dimension internationale à renforcer.
- Recours au numérique insuffisant.
- Suivi des diplômés et des compétences insuffisant.
- Autoévaluation lacunaire en M1.
- Taille exorbitante du dossier de présentation.

Recommandations :

- La dimension internationale pourrait être renforcée, notamment par l'accroissement de la place dévolue à l'enseignement des langues, par l'encouragement des échanges internationaux et des interventions d'universitaires étrangers.
- Le recours au numérique pourrait être renforcé, notamment par l'usage de la plateforme numérique dans les modalités d'enseignement et d'évaluation des étudiants.
- Il pourrait être mise en place un suivi spécifique et dédié des diplômés et des compétences.
- L'autoévaluation pourrait enfin être mise en place en M1, notamment via l'instauration d'un conseil de perfectionnement.

Analyse

Adéquation du cursus aux objectifs	<p>Le cursus vise à donner aux étudiants des connaissances générales et fondamentales en M1 (notamment dans les matières correspondant aux concours, examens et débouchés envisagés par les étudiants qui choisissent cette formation), avant de les spécialiser progressivement en M2. La formation se veut également fondamentale afin de préparer les étudiants qui le souhaiteraient à devenir enseignants-chercheurs. À ce titre, elle comprend une spécialité recherche.</p> <p>De manière générale, les cours et les Travaux dirigés sont nombreux, diversifiés, équilibrés, d'un volume horaire conséquent.</p> <p>Le cursus comprend, selon les cas, des tronc communs assez importants avec des matières à options (spécialité <i>Droit privé général</i>) ou des enseignements spécifiques aux parcours, sans tronc commun (spécialité <i>Carrières judiciaires</i> et spécialité <i>Droit notarial</i>). Certains cours sont mutualisés.</p> <p>L'obligation faite aux étudiants de faire un stage (en M1 et dans certaines spécialités/parcours de M2), de même que les liens étroits entretenus avec le Barreau, la Magistrature et le Notariat, notamment via leurs écoles de formation, favorisent la professionnalisation de la formation et sont, à terme, le gage d'une meilleure insertion professionnelle des diplômés.</p> <p>Tous ces éléments permettent de conclure que le master <i>Droit privé</i> de l'Université de Rennes 1 se caractérise par une très bonne adéquation du cursus aux objectifs de la formation.</p> <p>Toutefois, la structure d'ensemble, déclinée en plusieurs parcours au niveau M1, puis spécialités et parcours au niveau M2, peut paraître relativement complexe, ce qui pose la question de sa lisibilité par les étudiants. Par ailleurs, certains intitulés n'évoquent pas clairement la pluralité des débouchés potentiels offerts par la formation qu'ils désignent (ex. du parcours <i>Droit notarial</i> de M1, qui prépare aussi aux métiers de la banque, de l'immobilier ou de la gestion du patrimoine ; du parcours <i>Magistrature et procédures</i> de la spécialité <i>Carrières judiciaires</i> en M2, qui prépare aux concours pour devenir officier de gendarmerie ou intégrer l'Administration pénitentiaire). Enfin, on peut s'interroger sur le risque de « doublon » d'un parcours de <i>Droit des affaires</i> au sein de la spécialité de M2 <i>Droit privé général</i>, alors que l'Université de Rennes 1 propose, par ailleurs, un master <i>Droit des affaires</i>.</p>
Environnement de la formation	<p>Il existe des formations comparables au niveau de la ComUE (Communautés d'Universités et Etablissements) Université Bretagne Loire (UBL) et au plan national. À noter, également qu'un autre M2 <i>Droit notarial</i> existe au sein de la ComUE UBL, à Nantes.</p> <p>Néanmoins, le M2 <i>Carrières judiciaires</i> avec ses différents parcours n'a pas d'équivalent sur le site rennais et au niveau de la ComUE. Notamment, la préparation au concours de l'ENM et à l'examen du pré-capac instaurée par deux de ses parcours se démarque de celle proposée par les universités voisines, car elle est diplômante.</p> <p>De surcroît, la pluralité d'offres de formation concurrentes tant au plan régional que national s'explique par le fait que la mention de master <i>Droit privé</i> est classique et incontournable au sein des facultés de droit : il s'agit d'une mention généraliste, nécessaire, qui ne se positionne pas dans une stratégie de distinction de niche thématique. L'attractivité du master <i>Droit privé</i> proposé à Rennes, remarquable, n'est pas affectée par cette concurrence, ainsi que le montrent ses effectifs : le master offre des débouchés clairement attendus par les étudiants souhaitant intégrer les débouchés traditionnels en droit.</p> <p>D'ailleurs, les nombreux liens et partenariats établis avec les organes représentatifs de ces professions (avec le Conseil Régional des notaires de la Cour d'appel de Rennes, les chambres départementales des notaires de l'Ouest, le CRIDON, les Chambres Départementale et Régionale des huissiers et avec les juridictions de l'ordre judiciaire et</p>

	<p>administratif de Rennes) ou avec les écoles permettant l'accès à celles-ci (Centre de Formation Professionnelle Notariale de Rennes et Angers, Centre national de l'enseignement professionnel notarial, Ecole des Avocats du Grand Ouest, Ecole nationale de la Magistrature), attestent d'ailleurs de l'intérêt de cette formation au plan local et régional. On note également des liens fructueux avec l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) et l'École normale supérieure de Rennes (ENS Rennes).</p> <p>Au plan de la recherche, le master <i>Droit privé</i> est par ailleurs adossé à deux laboratoires de droit privé réputés et très actifs (l'Institut de l'Ouest : Droit et Europe-IODE —, UMR-Unité mixte de recherche CNRS-Centre national de la recherche scientifique 6262, et le Centre de droit des affaires -CDA).</p> <p>On remarque enfin l'existence d'une association des Anciens du M2 <i>Droit privé général</i>, très active, et les liens étroits entretenus avec l'association des étudiants du M2 <i>Droit privé général</i> de l'Université Paris II (qui débouchent sur l'organisation de tables rondes et la participation des étudiants à des colloques).</p> <p>Des pistes sont d'ores et déjà envisagées pour créer des liens avec les autres formations comparables de la ComUE UBL et pour renforcer la coopération avec le monde judiciaire (par exemple, entre les magistrats et les étudiants, pour que ces derniers travaillent sur des problématiques que les premiers rencontrent de manière récurrente). Mais on peut néanmoins conclure que cette formation trouve naturellement sa place au sein de l'Université de Rennes 1.</p>
Equipe pédagogique	<p>L'équipe pédagogique est composée d'une part d'enseignants-chercheurs, dont certains exercent des fonctions ou mandats dans diverses instances nationales (CNRS, CNU-Conseil national des universités, etc.) leur permettant d'appréhender les perspectives d'évolution de la formation avec réactivité et, d'autre part, d'intervenants professionnels.</p> <p>Ces derniers sont néanmoins peu nombreux en M1, du moins s'agissant des chargés de cours (en revanche, plusieurs chargés de Travaux dirigés-TD dans des matières techniques, comme le droit des régimes matrimoniaux, le droit des successions ou celui des voies d'exécution, sont des praticiens).</p> <p>La part des intervenants professionnels augmente de manière significative en M2 ; ces intervenants proviennent d'horizons divers et parfaitement complémentaires (avocats, notaires, consultants CRIDON, magistrats, généalogistes, etc.), en lien avec les objectifs et débouchés professionnels du master.</p> <p>On doit également remarquer l'intervention au sein de la formation de professeurs étrangers invités.</p> <p>Le pilotage de la formation est assuré par une « commission pédagogique de la formation » dont la composition diffère selon le parcours et la spécialité, qui se réunit régulièrement (deux fois par an au minimum, souvent plus en pratique, notamment via des échanges informels) et qui, généralement, ne comprend pas de représentants des étudiants.</p> <p>On peut conclure que l'équipe pédagogique est large et très impliquée, également bien organisée malgré quelques difficultés de communication liées au nombre d'enseignants et d'intervenants. Des problèmes de coordination avaient déjà été relevés lors de la précédente évaluation par l'AERES.</p>
Effectifs et résultats	<p>Les effectifs sont globalement en constante progression en M1 (225 en 2010-2011 ; 323 en 2014-2015). La tendance est également à l'augmentation au niveau du M2 (126 en 2010-2011 ; 152 en 2014-2015).</p> <p>Les effectifs du master mention <i>Droit privé</i>, spécialité <i>Droit privé général</i> ont globalement doublé (M1 et M2 confondus). L'augmentation est moins forte au niveau de la spécialité <i>Carrières judiciaires</i>. Les effectifs de la spécialité <i>Droit notarial</i> sont en revanche stables.</p> <p>Le taux de réussite est très satisfaisant.</p> <p>S'agissant de la poursuite d'études, on note quelques inscriptions en</p>

	<p>doctorat avec, toutefois, une tendance à la baisse des inscriptions (abandons en cours de thèse). On note également que, classiquement, les étudiants du M2 <i>Droit notarial</i> poursuivent leurs études pour obtenir le Diplôme supérieur du Notariat (DSN).</p> <p>S'agissant de l'insertion professionnelle, les deux enquêtes réalisées montrent, pour autant que l'on puisse en juger (faible nombre de diplômés répondants et manque de recul), un bon taux d'insertion (notamment dans la spécialité <i>Droit notarial</i>, où il est plus élevé).</p>
--	--

<p>Place de la recherche</p>	<p>Le master <i>Droit privé</i> est adossé à deux laboratoires de droit privé (l'IODE et le CDA), lesquels sont eux-mêmes adossés à l'Ecole Doctorale Sciences de l'Homme, des organisations et de la société (ED 505-SHOS). Cet adossement génère et renforce les liens des étudiants avec les enseignants-chercheurs et les doctorants, notamment grâce aux colloques organisés.</p> <p>D'autres outils et vecteurs sont utilisés pour renforcer la place de la recherche, notamment en M2 <i>Droit privé général</i> : séance de préparation au travail de recherche, mémoire obligatoire avec soutenance devant un jury, études collectives portant sur des thèmes transversaux, participation aux séminaires de l'école doctorale, tables rondes sur des thèmes d'actualité.</p> <p>La place de la recherche est donc bien assurée. La poursuite de plusieurs étudiants en doctorat montre bien la vigueur des liens entre la formation dispensée et la recherche.</p> <p>Cela constaté, la place de l'initiation à la recherche pourrait, idéalement, être renforcée en M1, tous parcours confondus. Mais la mise en place effective de ces outils se heurte, en pratique, au nombre important d'étudiants.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>Outre les accords de partenariat et les liens, formalisés ou non, avec le Barreau, le Notariat, la Magistrature, les huissiers, etc., la place de la professionnalisation dans le cursus de la formation repose sur plusieurs éléments forts intéressants, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des stages obligatoires ou conseillés ; - un « séminaire transversal de mise en situation préprofessionnelle », proposant aux étudiants de M2 (parcours <i>Droit privé général</i>) un cas pratique portant sur plusieurs disciplines envisagées transversalement, avec rédaction des conclusions en demande et/ou en défense, et plaidoiries ; - la construction d'un projet professionnel dans le cadre de TD (6h) avec l'aide de consultants en ressources humaines ; - la présentation des métiers du droit dans le cadre de forums auxquels les étudiants ont le loisir d'assister, leur emploi du temps étant aménagé ces jours-là ; conférences de présentation de certains métiers juridiques et de concours ; - des partenariats et le parrainage de professionnels (Association française des juristes d'entreprises, possibilité de participation des étudiants à des projets collectifs de création d'entreprises) ; - pour les étudiants du M2 <i>Droit notarial</i>: concours de l'Association des Rencontres Notariat Université (élaboration d'un projet de réforme sur un thème donné). <p>La formation accorde donc une place importante à la professionnalisation, ce qui explique en partie son succès et son attractivité.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Un stage de « découverte » est obligatoire en M1 parcours <i>Carrières judiciaires et sciences pénales</i> (trois à cinq jours, avec possibilité de prolongation pendant les vacances). Il l'est également en M2 <i>Carrières</i></p>

	<p><i>judiciaires</i> parcours <i>Contentieux judiciaires</i> et <i>Centre de formation professionnelle</i> (deux mois, avec rapport et évaluation dans le parcours <i>Contentieux judiciaires</i>) et en M2 <i>Droit notarial</i> (deux mois, dans un office notarial). En revanche, il n'est pas obligatoire en M1 parcours <i>Droit notarial</i> et en M2 <i>Droit privé général</i>.</p> <p>Le dossier de présentation fait état de 442 stages réalisés en 2013-2014 et 439 en 2014-2015 (en M1 et M2).</p> <p>On peut déduire de l'ensemble de ces éléments que la place des stages est correctement assurée, notamment grâce à une centralisation des offres par l'université à travers une plateforme numérique.</p> <p>Elle pourrait idéalement être renforcée, notamment par la généralisation de l'obligation de faire un stage et par la promotion de stage d'une durée plus conséquente en M1. Mais un suivi effectif serait vraisemblablement très difficile à mettre en œuvre compte tenu du nombre d'étudiants concernés.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>La dimension internationale de la formation résulte de l'accueil de quelques étudiants étrangers et d'interventions d'universitaires étrangers invités, appréciées par les étudiants.</p> <p>De manière très intéressante, est également prévue, à titre exceptionnel, la possibilité pour les étudiants de suivre le M2 <i>Droit privé général</i> sous un régime d'échanges internationaux, selon un programme décidé par le responsable du parcours.</p> <p>Un enseignement de langue est prévu en M2 <i>Droit privé général</i> (mutualisé aux trois parcours de cette spécialité, et même avec un autre M2 de l'Université de Rennes 1).</p> <p>De même, un enseignement de langue anglaise est prévu dans les parcours <i>Magistrature et procédures</i> et <i>Centre de formation professionnelle</i> du M2 <i>Carrières judiciaires</i>, en adéquation avec l'épreuve obligatoire d'anglais du concours d'entrée à l'ENM et du pré-capa.</p> <p>Enfin, le M2 <i>Droit notarial</i> comprend un cours de 40 heures d'enseignement de l'anglais appliqué à la pratique notariale, donnant lieu à évaluation.</p> <p>L'ouverture à l'international pourrait toutefois être encore renforcée, point qui avait été déjà souligné lors de la précédente évaluation par l'AERES. La place des langues, notamment, semble insuffisamment mise en avant.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Les modalités de recrutement sont classiques : les étudiants entrent en M1 avec une licence en droit. Peuvent également y être admis, après avis d'une commission de sélection, des étudiants étrangers.</p> <p>À noter que les titulaires d'une licence professionnelle <i>Métiers du notariat</i> obtenue à l'Université de Rennes 1 n'ont pas la possibilité d'intégrer directement le master 1 parcours <i>Droit notarial</i>.</p> <p>Après la validation du M1, les étudiants continuent en M2 ou préparent des examens ou concours. L'entrée en M2 est soumise à sélection, d'autant plus sévère que le nombre de candidats a augmenté (une ou plusieurs mentions exigées pour intégrer certaines spécialités).</p> <p>Il faut souligner le très bon taux de réussite des étudiants du M2 <i>Carrières judiciaires</i> parcours <i>Magistrature et procédures</i> au concours d'entrée de l'ENM (selon les statistiques établies par celle-ci, il s'agit de l'une des trois meilleures préparations de province).</p> <p>Les étudiants ayant obtenu leur M2 de <i>Droit notarial</i> ont la possibilité de poursuivre leur formation pour obtenir le diplôme supérieur du Notariat (DSN).</p> <p>Compte tenu du niveau des étudiants et de la qualité des étudiants de M2, il y a peu de place pour des dispositifs de mise à niveau ou d'aide à la réussite. Ces derniers se limitent à : la possibilité d'étaler le cursus sur deux années consécutives pour les étudiants de M2 <i>Droit privé général</i> pouvant arguer de justifications sérieuses (ex. charge de famille ou activité professionnelle) ; la possibilité de redoubler dans le parcours <i>Magistratures et procédures</i>, sur autorisation du responsable du parcours, lorsque l'étudiant a validé son M2, mais sans réussir le concours de l'ENM.</p>

<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Les cours étant assurés en présentiel, la place du numérique n'est pas, par hypothèse, très développée, ainsi que le reconnaissent les responsables de la formation.</p> <p>On peut néanmoins relever la possibilité, pour les étudiants, d'accéder aux cours de l'Université Numérique Juridique Francophone et aux outils pédagogiques que les enseignants peuvent mettre en ligne, via l'environnement numérique de travail. À noter également, en M1 parcours <i>Carrières judiciaires et sciences pénales</i>, l'usage de la plateforme numérique pour le cours de Modes alternatifs de règlement des conflits, avec une intéressante expérimentation d'examen en ligne durant l'année 2013-2014.</p> <p>Il n'y a pas de prise en compte spécifique du handicap et d'adaptation des parcours pour les sportifs de haut niveau autres que celles organisées au niveau du champ. Il est possible d'accéder à la formation par Validation des acquis de l'expérience (VAE).</p> <p>Il n'est pas possible de suivre les enseignements du master en formation continue.</p> <p>En conclusion, l'usage de l'outil numérique, sans être inexistant, pourrait être renforcé. Les modalités d'enseignement sont relativement classiques. La mise en place de dispositifs pédagogiques originaux, tels que des enseignements en binômes constitués d'un universitaire et d'un praticien, pour allier théorie et pratique, est néanmoins envisagée pour le futur.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Les modalités de fonctionnement des jurys d'examens sont globalement classiques : examens terminaux écrits et oraux.</p> <p>Cependant, en M1, le nombre important d'étudiants rend difficile l'organisation d'examens oraux. Ces contraintes n'existant pas en M2, les évaluations orales y sont plus nombreuses. Les travaux de recherche sont également notés (M2 <i>Droit privé général</i>), selon des modalités spécifiques (coefficients).</p> <p>De même, certains parcours du M2 <i>Carrières judiciaires</i> comportent une part importante de contrôle continu, de nombreux examens blancs et une préparation performante aux épreuves de type Grand oral. De manière très intéressante, et fructueuse, les modes d'évaluation sont calqués sur les épreuves des concours et examens auxquels préparent les parcours de la spécialité.</p> <p>En M2 <i>Droit notarial</i>, on note l'absence de « semestrialisation » et, dans le cadre de l'examen terminal, des épreuves d'une durée de cinq heures.</p> <p>L'organisation de l'évaluation des étudiants permet de vérifier que les compétences et connaissances sont acquises et elle est satisfaisante. Néanmoins, l'évaluation orale en M1 pourrait être davantage valorisée.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Les compétences transversales à acquérir sont énoncées pour les différents parcours et spécialités.</p> <p>Mais il ne semble pas y avoir de modalités très élaborées de suivi de l'acquisition des compétences, hormis les rendez-vous ordinaires entre enseignants et étudiants, notamment à l'occasion de la consultation des copies.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Il n'y a pas de dispositifs spécifiques permettant le suivi des diplômés.</p> <p>L'élaboration d'un annuaire des anciens étudiants est en cours. S'il s'agit d'une piste intéressante pour assurer le suivi des diplômés, un tel annuaire paraît néanmoins insuffisant pour constituer un suivi pleinement satisfaisant.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Hors conseil de perfectionnement, les modalités d'autoévaluation par les étudiants sont floues.</p> <p>Il n'y a pas de conseil de perfectionnement en M1. L'autoévaluation est plus satisfaisante en M2. Un conseil de perfectionnement y a été instauré. Il associe notamment les étudiants.</p>

Observations de l'établissement

Champ de formation	Droit et science politique
Intitulé du diplôme	Master mention droit privé

Observations sur le rapport d'évaluation de l'HCERES

En réponse aux remarques formulées par le comité d'experts, l'équipe de formation souhaite apporter les précisions suivantes :

Synthèse de l'évaluation

Observations :

1. La structure de la mention, assez complexe, fait l'objet d'une proposition de modification. Les trois parcours de M1 « Droit privé général » « Droit notarial » et « Carrières judiciaires et sciences pénales » deviendraient ainsi trois mentions indépendantes « Droit privé », « Droit notarial » et « Justice, procès, procédures » pour davantage de lisibilité et de cohérence.
2. Quant à la dimension internationale, il convient de préciser qu'actuellement, de nombreux étudiants de M1 suivent leur cursus, pendant un ou deux semestres à l'étranger, après avoir été retenus par un comité de sélection composé de responsables de diplômes et du Bureau des affaires internationales. Toutefois, chaque année, la demande est bien supérieure à l'offre, ce qui contraint le Comité à opérer entre les étudiants un choix rigoureux. Par ailleurs, les effectifs de M1 s'étoffant chaque année davantage, il est difficile d'obtenir, en proportion, des places d'accueil supplémentaires auprès de nos partenaires étrangers. De surcroît, il nous apparaît qu'une adéquation minimale doit exister entre la dénomination d'une formation et le contenu des enseignements suivis à l'étranger, ce qui constitue pour nous un point de vigilance.

Analyse

Observations :

David ALIS



Président de l'Université de Rennes 1